



Le culte catholiques



Section 7:

Les Ministères ordonnés et l'Onction des maladies



C'est avec affection et reconnaissance que les Chevaliers de Colomb dédient cette série à Luke E. Hart, évangélisteur modèle et Chevalier Suprême de 1953 à 1964.

*Les Chevaliers de Colomb présentent
La série Luke E. Hart
Éléments de base de la Foi Catholique*

L'ORDRE ET L'ONCTION DES MALADIES L'ORDRE

PARTIE DEUX • SECTION SEPT DE LA
CHRÉTIENTÉ CATHOLIQUE

*Quelles sont les croyances d'un Catholique?
Comment un Catholique prie-t-il?
Comment un Catholique vit-il?*

Selon le
Catéchisme de l'Église Catholique

*par
Peter Kreeft*

Collection dirigée par
la père Juan-Diego Brunetta, O.P.
Service d'information catholique
Conseil Suprême des Chevaliers de Colomb

Nilil obstat
Le père Alfred McBride, O.Praem.

Imprimatur
Le Cardinal Bernard Law
19 décembre 2000

Le *Nilil Obstat* et l'*Imprimatur* sont des déclarations officielles qu'un livre ou un dépliant est libre d'erreurs doctrinales ou morales. Ces déclarations ne sous-entendent pas que les personnes qui ont accordé le *Nilil Obstat* et l'*Imprimatur* sont en accord avec le contenu, les opinions ou les déclarations exprimés.

Copyright © 2009 par le Conseil Suprême des Chevaliers de Colomb. Tous droits réservés.

Extraits du *Catéchisme de l'Église Catholique*, édition définitive, © Texte typique latin, Libreria Editrice Vaticana, Citta del Vaticano, 1997. Pour utilisation au Canada, copyright © Concaean Inc., 1998. Tous droits réservés. Reproduit avec la permission de la Conférence des évêques catholiques du Canada. Pour obtenir le texte complet, visitez : www.editionscecc.ca

Les citations de l'Écriture sainte sont extraites de la version La Bible, traduction officielle de la liturgie, tel que présentée sur le site Internet Bible de la Liturgie, Copyright AELF - Paris - 1980 - Tous droits réservés.

Les extraits en langue latine et en langue anglaise du Droit Canon sont utilisés ici avec l'accord de l'éditeur © 1983 Société de droit canon d'Amérique, Washington D.C.

Des citations tirées de documents officiels de l'Église, de Neuner, Josef, SJ et Dupuis, Jacques, SJ., éditeurs : *The Christian Faith : Doctrinal Documents of the Catholic Church*, 5e édition (New York : Alba House, 1993) Utilisation autorisée.

Avec l'autorisation de l'éditeur, tous droits réservés, nous avons utilisé des extraits du *Vatican Council II : The Conciliar and Post-Conciliar Document Revised Edition*, édité par Austin Flannery OP, copyright © 1992, Costello Publishing Company, Inc., Northport, NY. Ces extraits, en tout ou partie, ne sauraient être reproduits, ni stockés dans un système de gestion d'information, ni retransmis sous quelque forme ni par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photographique, magnétique, numérique ou tout autre, sans l'autorisation explicite de la Costello Publishing Company.

Couverture : Longhi, Pietro (1702-1785) *L'Unction extreme*. De la série des sept sacrements. Endroit: Galleria Querini Stampalia, Venice, Italy. Crédit de photo: Cameraphoto Arte, Venice/Art Resource, New York.

Toute représentation, transmission ou reproduction intégrale ou partielle de ce livre, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photographique, magnétique, numérique ou tout autre, sans l'autorisation écrite de l'éditeur, est strictement interdite. Communiquer par écrit avec :

Knights of Columbus Supreme Council
Catholic Information Service
PO Box 1971
New Haven, CT 06521-1971 USA
www.kofc.org/informationcatholique
cis@kofc.org
Téléphone : 203-752-4267
Télécopieur : 800-735-4605
Imprimé aux États-Unis d'Amérique

UN MOT SUR CETTE SÉRIE

Ce livret en est un d'une série de 30 livrets qui offrent une expression familière des principaux éléments du *Catéchisme de l'Église Catholique*. Le pape Jean-Paul II, sous l'autorité duquel le Catéchisme fut d'abord publié en 1992, exprima le désir que de telles versions soient publiées afin que chaque peuple et chaque culture puissent s'appropriier son contenu comme le leur.

Ces livrets ne remplacent pas le Catéchisme, mais sont offerts seulement dans l'esprit de rendre son contenu plus accessible. La série est à certains moments poétique, familière, enjouée et imaginative; en tout temps, elle s'efforce d'être fidèle à la foi.

Le Service d'information catholique recommande de lire chaque mois au moins un livret de la série Hart afin d'obtenir une compréhension plus profonde, plus mature de la Foi.

SECTION 7: L'ORDRE (ORDINATION) ET L'ONCTION DES MALADES

L'Ordre

1. *Son but*

« L'Ordre est le sacrement grâce auquel la mission confiée par le Christ à ses apôtres continue à être exercée dans l'Église jusqu'à la fin des temps : il est donc le sacrement du ministère apostolique. » (CÉC 1536)

2. *Ses degrés*

« Il comporte trois degrés : l'épiscopat [les évêques], le presbytérat [les prêtres] et le diaconat [les diacres]. » (CÉC 1536)
« “Le ministère ecclésiastique, institué par Dieu, est exercé dans la diversité des ordres par ceux que déjà depuis l'antiquité on appelle évêques, prêtres et diacres”⁶ [...] tous les trois conférés par un acte sacramentel appelé “ordination”, c'est-à-dire par le sacrement de l'Ordre » (CÉC 1554).

3. *Son effet*

Il « confère un don du Saint-Esprit permettant d'exercer un “pouvoir sacré” (*sacra potestas*)² qui ne peut venir que du Christ » (CÉC 1538). Après l'ordination, le prêtre a le pouvoir de changer le pain et le vin pour qu'ils deviennent le Corps et le Sang du Christ. Un tel pouvoir surnaturel ne peut venir que d'une source surnaturelle.

*CÉC = *Catéchisme de l'Église Catholique*

« Comme dans le cas du Baptême et de la Confirmation, [...]] [l]e sacrement de l'Ordre confère, lui aussi, un *caractère spirituel indélébile* et il ne peut pas être réitéré »⁴ (CÉC 1582).

« Un sujet validement ordonné peut, certes, pour de graves motifs, être déchargé des obligations et des fonctions liées à l'ordination ou être interdit de les exercer,⁵ mais il ne peut plus redevenir laïc au sens strict⁶ car le caractère imprimé par l'ordination l'est pour toujours. » (CÉC 1583)

4. *Son signe matériel*

« *L'imposition des mains* de l'évêque, avec la prière consécratoire, constitue le signe visible de cette consécration. » (CÉC 1538) « Le *rite essentiel* du sacrement de l'Ordre est constitué, pour les trois degrés, de l'imposition des mains par l'évêque sur la tête de l'ordinand ainsi que de la prière consécratoire spécifique »⁶ (CÉC 1573).

5. *Les évêques*

Les évêques sont les successeurs des apôtres, dans une succession ininterrompue « “depuis les origines” »² (CÉC 1555), car les apôtres « “transmirent à leurs collaborateurs le don spirituel qui s'est communiqué jusqu'à nous à travers la consécration épiscopale” »³ (CÉC 1556; voir Actes des Apôtres 1, 8; 2, 4; Jean 20, 22-23; 1 Timothée 4, 14; 2 Timothée 1, 6-7).

« “La consécration épiscopale, en même temps que la charge de sanctifier [rendre saint], confère aussi des charges d'enseigner et de gouverner.” »⁵ (CÉC 1558)

La « succession apostolique » est un fait historique. L'Écriture montre que le Christ a choisi les apôtres et les a chargés de poursuivre son œuvre en exerçant son autorité, et qu'ils ont eux-mêmes ordonné leurs successeurs. La succession apostolique est le lien qui rattache l'Église d'aujourd'hui au Christ qui a marché sur la terre il y a 2 000 ans. Beaucoup de convertis du protestantisme, grands (comme le cardinal Newman) et petits

(comme l'auteur de ces lignes), se sont tournés vers l'Église en envisageant ce simple fait historique.

Le Christ n'a pas dit aux apôtres comment choisir leurs successeurs, et la « politique » de choix des évêques a varié pendant l'histoire de l'Église. « Pour l'ordination légitime d'un évêque, une intervention spéciale de l'évêque de Rome [le pape] est requise aujourd'hui, en raison de sa qualité de lien suprême visible de la communion des Églises particulières dans l'Église une » (CÉC 1559).

6. *Les prêtres*

1) *Leur relation avec les évêques.* Les prêtres sont « “les coopérateurs de l'Ordre épiscopal dans l'accomplissement de la mission apostolique” »⁵ (CÉC 1562). « Les prêtres ne peuvent exercer leur ministère qu'en dépendance de l'évêque et en communion avec lui. La promesse d'obéissance qu'ils font à l'évêque au moment de l'ordination » (CÉC 1567) est l'expression de ce lien.

2) *Leur relation avec l'Eucharistie.* Le sacerdoce a spécialement l'Eucharistie comme raison d'être. C'est dans l'Eucharistie « que s'exerce par excellence leur charge sacrée : là, [ils tiennent] la place du Christ [...] rendant présent [...] dans le sacrifice de la messe [...] l'unique sacrifice [...] du Christ S'offrant [...].”³ De ce sacrifice unique, tout leur ministère sacerdotal tire sa force. »⁴ (CÉC 1566) Lorsque le prêtre prononce les paroles du Christ, « Ceci est mon Corps », « Ceci est mon Sang », c'est le Christ qui parle et agit.

C'est pourquoi le saint Curé d'Ars disait : « “C'est le prêtre qui continue l'œuvre de rédemption sur la terre.” “Si l'on comprenait bien le prêtre sur la terre, on mourrait non de frayeur mais d'amour...” »⁴ (CÉC 1589) Les saints ont vu des anges se prosterner devant les prêtres, pas parce que ceux-ci étaient spécialement saints

en tant qu'hommes, mais parce que le pouvoir que le Christ leur a donné dans l'Eucharistie dépasse infiniment les plus grands pouvoirs de l'ange le plus élevé.

- 3) *Leur relation avec les laïcs*. Le titre de « Père » devrait montrer cet amour dont parle le Curé d'Ars. Il rappelle que la relation entre le prêtre et le peuple est familiale, puisqu'elle exprime la relation entre Dieu et son peuple, qui est également familiale et *paternelle*. « Père » est le titre que le Christ a donné le plus souvent à Dieu, et personne ne peut mieux nous enseigner que Lui. En fait, la vie même de la Trinité est *familiale*. Elle est *don de soi*, ou amour et service désintéressés. En prenant part à la triple fonction des évêques (enseignement, gouvernement et sanctification), les prêtres expriment pour nous ce service, particulièrement en consacrant l'Eucharistie.

7. *Les diacres*

L'ordination des diacres n'est « pas en vue du sacerdoce, mais en vue du service »⁷ (CÉC 1569).

Les diacres aident les prêtres comme les prêtres aident les évêques. Ils sont membres du clergé et peuvent présider les mariages et les funérailles. Ils ont aussi pour fonctions « d'assister l'évêque et les prêtres dans la célébration des divins mystères, surtout de l'Eucharistie, de la distribuer, [...] de proclamer l'Évangile et de prêcher, [...] et de se consacrer aux divers services de la charité »³ (CÉC 1570).

« Depuis le deuxième Concile du Vatican, l'Église latine a rétabli le diaconat "en tant que degré propre et permanent de la hiérarchie",⁴ alors que les Églises d'Orient l'avaient toujours maintenu. *Ce diaconat permanent* [...] peut être conféré à des hommes mariés ». (CÉC 1571)

8. *Le Christ, accomplissement du sacerdoce de l'Ancien Testament*

Le prêtre est un médiateur entre Dieu et les hommes. « Toutes les préfigurations du sacerdoce de l'Ancienne Alliance trouvent leur accomplissement dans le Christ Jésus “unique médiateur entre Dieu et les hommes” (1 Timothée 2, 5). » (CÉC 1544)

Israël était le « peuple élu » de Dieu, élu non seulement dans son propre intérêt, mais pour le service du monde entier. De même qu'Israël était collectivement le prophète de Dieu pour le monde entier, de même il était collectivement le prêtre du monde entier. « Le peuple élu fut constitué par Dieu comme “un royaume de prêtres et une nation consacrée” (Exode 19, 6).³ Mais au-dedans du peuple d'Israël, Dieu choisit l'une des douze tribus, celle de Lévi, mise à part pour le service liturgique⁴ [...]. Les prêtres y sont “établis pour intervenir en faveur des hommes dans leurs relations avec Dieu, afin d'offrir dons et sacrifices pour les péchés”. »⁷ (CÉC 1539)

Même avant, il y a eu aussi le sacerdoce de Melchisédech. « Melchisédech, “prêtre du Dieu Très Haut” (Genèse 14, 18), est considéré par la Tradition chrétienne comme une préfiguration du sacerdoce du Christ, unique “Grand prêtre selon l'ordre de Melchisédech” (Hébreux 5, 10; 6, 20), [...] qui, “par une oblation unique, a rendu parfaits pour toujours ceux qu'Il sanctifie” (Hébreux 10, 14), c'est-à-dire par l'unique sacrifice de sa Croix. » (CÉC 1544)

Le Christ a accompli le sacerdoce de l'Ancienne Alliance sur la croix et a prolongé cette œuvre pour tous les temps grâce au sacerdoce ordonné de son Église catholique, que Dieu a conçue, comme Israël, non pas pour elle-même mais pour le monde entier (*catholique* veut dire *universelle*). Le sacerdoce catholique d'aujourd'hui est le prolongement du Christ. Il n'est pas une troisième étape, pour ainsi dire, après les prêtres de l'Ancienne Alliance et le Christ; les prêtres sont plutôt les mains et les lèvres du Christ Lui-même. « “Le Christ est la source de tout le sacerdoce :

car le prêtre de l'ancienne loi était figure du Christ et le prêtre de la nouvelle agit en la personne du Christ.” »⁶ (CÉC 1548)

Ce que le Christ a fait sur la croix est la chose la plus importante qu'Il est venu faire sur la terre : nous sauver du péché et nous réconcilier avec le Père. Telle a été son œuvre *sacerdotale*, et cette œuvre incomparablement importante, l'œuvre du salut, Il l'accomplit maintenant par le sacerdoce ordonné de son Église, auquel participent de diverses manières et à des degrés divers les évêques, les prêtres et les diacres. Par le sacrement de l'Ordre, la rédemption accomplie par le Christ est transmise au moyen des sacrements. Ainsi, le but fondamental du sacrement de l'Ordre est d'assurer aux membres de l'Église qu'ils peuvent participer aux actes sauveurs du Christ en y ayant accès par la célébration des sacrements.

« Le sacrifice rédempteur du Christ est unique, accompli une fois pour toutes [Hébreux 10, 10]. Et pourtant, il est rendu présent dans le sacrifice eucharistique de l'Église. Il en est de même de l'unique sacerdoce du Christ : il est rendu présent par le sacerdoce ministériel sans que soit diminuée l'unicité du sacerdoce du Christ : “Aussi le Christ est-Il le seul vrai prêtre, les autres n'étant que ses ministres.” »⁴ (CÉC 1545)

9. *Le sacerdoce de tous les fidèles*

Tous les chrétiens sont prêtres. « Le sacerdoce ministériel ou hiérarchique des évêques et des prêtres, et le sacerdoce commun de tous les fidèles, bien que “l'un et l'autre, chacun selon son mode propre, participent de l'unique sacerdoce du Christ”,² différent cependant essentiellement, tout en étant “ordonnés l'un à l'autre”³ [...] [L]e sacerdoce ministériel est au service du sacerdoce commun » (CÉC 1547).

Le Christ a institué le sacerdoce du clergé pour servir le sacerdoce plus large de tous les chrétiens et a institué le sacerdoce de tous les chrétiens pour servir et sauver le monde entier. Si les prêtres ordonnés remplissent bien leur mission, les laïcs seront à

leur tour des prêtres efficaces du Christ pour le monde. Le sacerdoce est une fonction missionnaire.

10. *Relation entre le Christ et ses prêtres*

« Dans le service ecclésial du ministre ordonné, c'est le Christ Lui-même qui est présent à son Église en tant que Tête de son Corps » (CÉC 1548). La « tête » externe et juridique d'une entreprise n'a pas besoin d'être présente à celle-ci, mais la « tête » interne et organique d'un corps vivant y est toujours présente. « C'est ce que l'Église exprime en disant que le prêtre, en vertu du sacrement de l'Ordre, agit *in persona Christi Capitis*⁴ [en la personne du Christ Tête] [...] [et] jouit du pouvoir d'agir par la puissance du Christ Lui-même qu'il représente »⁵ (CÉC 1548) lorsqu'il agit en tant que ministre de l'Église du Christ.

« Cette présence du Christ dans le ministre ne doit pas être comprise comme si celui-ci était prémuni contre toutes les faiblesses humaines, l'esprit de domination, les erreurs, voire le péché. La force de l'Esprit Saint ne garantit pas de la même manière tous les actes de ses ministres. [...] [Pourtant,] dans les sacrements cette garantie est donnée, de sorte que même le péché du ministre ne peut empêcher le fruit de grâce » (CÉC 1550).

11. *Qui peut ordonner?*

- 1) « C'est le Christ qui a choisi les apôtres [...] ². C'est donc le Christ "qui donne" aux uns d'être apôtres, aux autres, pasteurs. ³ Il continue d'agir par les évêques »⁴ [que les apôtres ont ordonnés pour être leurs successeurs] (CÉC 1575).
- 2) « Les évêques validement ordonnés, c'est-à-dire qui sont dans la ligne de la succession apostolique, confèrent validement les trois degrés du sacrement de l'Ordre. »⁷ (CÉC 1576)

12. *Qui peut être ordonné?*

Pour les évêques et les prêtres, en tant que distincts des diacres, « “[s]eul un homme (*vir*) baptisé reçoit valablement l’ordination sacrée.”⁸ Le Seigneur Jésus a choisi des hommes (*viri*) pour former le collège des douze apôtres,⁹ et les apôtres ont fait de même lorsqu’ils ont choisi les collaborateurs¹⁰ qui leur succéderaient dans leur tâche.¹¹ [...] L’Église se reconnaît liée par ce choix du Seigneur lui-même. C’est pourquoi l’ordination des femmes n’est pas possible. »¹² (CÉC 1577) C’est par humilité, et non par arrogance, que l’Église persiste à dire qu’elle n’a pas l’autorité voulue pour corriger son Seigneur.

Une raison concluante contre l’ordination des femmes est qu’une religion ayant des prêtresses serait une religion différente et signifierait implicitement un Dieu différent. Pour comprendre cet argument, il faut partir des données, des faits. L’un de ces faits est que le vrai Dieu, le Dieu qui s’est révélé aux Juifs, le Dieu de Jésus-Christ, n’est jamais appelé « elle » mais toujours « Il » dans toute l’Écriture. Jésus Lui-même L’a toujours appelé Père, jamais Mère. Sa mère était Marie. C’est également un fait que les Juifs, seuls parmi les peuples antiques, n’avaient pas de prêtresses; en effet, les prêtresses représentent des déesses, et les prêtres représentent des dieux. Dieu a choisi de s’incarner en tant qu’homme; nous savons que cela aussi est un fait. Quelles étaient les raisons de Dieu? Nous ne le savons pas avec certitude, mais nous connaissons une raison que Dieu n’avait pas : ce n’était pas parce que les femmes sont inférieures ou moins saintes, car l’Écriture déclare que « l’image de Dieu » est « homme et femme » (Genèse 1, 27). Nous savons cependant que, comme l’a dit C.S. Lewis, « les chrétiens croient que c’est Dieu Lui-même qui nous a appris comment parler de Lui ».

Trois arguments additionnels contre ceux qui réclament des femmes prêtres sont que cette revendication est récente, locale et de source profane.

- 1) Cette revendication est récente; cela ne s'est jamais fait. Pendant toute l'histoire juive et chrétienne, seuls des hommes ont été ordonnés pour représenter le Dieu de l'Écriture.

La raison donnée par la plupart des saints est que « Il » symbolise la transcendance divine. Dieu est autre que la nature et l'âme humaine, Il les dépasse, et Il vient dans la nature et dans l'âme humaine de l'extérieur, de Lui-même, du ciel. Il n'est pas en nous automatiquement et par nature. Il ne fait pas partie de la nature humaine comme les pensées et les sentiments, et Il ne fait pas partie de l'univers naturel comme les planètes, ou comme les dieux païens selon la conception qu'on en avait. Toutes les âmes humaines sont féminines pour Dieu, Il les féconde d'une nouvelle vie comme Il accomplit des miracles dans la nature, car ce Dieu n'est pas la « Mère Nature », mais Il est *autre* que la nature comme un homme est différent d'une femme. Il y a certainement un lien entre les deux faits historiques que, partout dans le monde antique, a) les religions païennes polythéistes ou panthéistes avaient des déesses et des prêtresses, et b) ces religions ne connaissaient pas la transcendance divine ni la doctrine de la création au sens propre du mot (voir la partie I, section 3, paragraphes 1 et 2).

- 2) Cette revendication est également locale; elle se limite à l'Europe de l'Ouest et à l'Amérique du Nord. Elle est presque aussi limitée dans l'espace que dans le temps historique.
- 3) Enfin, cette revendication est de source profane. Elle est issue du féminisme profane, avec son langage de « revendications » et de « droits ». Toute personne qui réclame l'ordination pour obtenir plus de pouvoir montre qu'elle ne comprend rien du tout au sacerdoce. Le sacerdoce du Christ, comme le Christ Lui-même, vise

le service et non le pouvoir (voir Jean 13, 12-15; Matthieu 20, 20-28). De même, quiconque le réclame comme un « droit » s'inscrit dans un système de catégories, juridiques et politiques, qui diffèrent radicalement de celles du Christ. « Nul n'a un *droit* à recevoir le sacrement de l'Ordre. En effet, nul ne s'arroge à soi-même cette charge. On y est appelé par Dieu.¹³ Celui qui croit reconnaître les signes de l'appel de Dieu au ministère ordonné doit soumettre humblement son désir à l'autorité de l'Église [...]. Comme toute grâce, ce sacrement ne peut être *reçu* que comme un don immérité. » (CÉC 1578)

Dieu a ordonné les deux sexes, et non un seul, à être de valeur égale, de nature différente, et à avoir des fonctions complémentaires. Il a créé les femmes pour qu'elles soient un genre de prêtres que les hommes ne peuvent pas être, car la maternité est un genre de sacerdoce et de médiation entre Dieu et le monde. Chaque mère apporte une nouvelle image de Dieu dans le monde, comme la Bienheureuse Mère du ciel a apporté Dieu Lui-même dans le monde.

13. *Le célibat des prêtres*

« Tous les ministres ordonnés de l'Église latine, à l'exception des diacres permanents, sont normalement choisis parmi les hommes croyants qui vivent en célibataires et qui ont la volonté de garder le *célibat* "en vue du Royaume des cieux" (Matthieu 19, 12). [Ils sont] appelés à se consacrer sans partage au Seigneur et à "ses affaires"¹ » (CÉC 1579).

« Dans les Églises orientales, depuis des siècles, une discipline différente est en vigueur : alors que les évêques sont choisis uniquement parmi les célibataires, des hommes mariés peuvent être ordonnés diacres et prêtres.³ [Toutefois,] le célibat des prêtres est très en honneur dans les Églises orientales, et nombreux sont les prêtres qui l'ont choisi librement, pour le

Royaume de Dieu. En Orient comme en Occident, celui qui a reçu le sacrement de l'Ordre ne peut plus se marier. » (CÉC 1580)

Les disciplines de l'Église peuvent changer et ont changé au cours de l'histoire, pour de graves raisons discernées par l'Église grâce à une longue expérience et à beaucoup de réflexion, car le Christ lui a confié cette autorité. Les doctrines de l'Église, toutefois, demeurent inchangées et immuables, car elles ne viennent pas de l'Église. Le célibat des prêtres, comme les règles du jeûne et la manière de choisir les évêques et les papes, est une question de discipline ecclésiastique. Le sacrement lui-même est une question de doctrine.

14. *Les prêtres sont-ils plus saints que les laïcs?*

Il y a deux réponses : 1) ils ne le sont pas nécessairement; 2) mais ils devraient l'être.

- 1) « Puisqu'en fin de compte c'est le Christ qui agit et opère le salut à travers le ministre ordonné, l'indignité de celui-ci n'empêche pas le Christ d'agir.⁷ [...] "La vertu spirituelle du sacrement est en effet pareille à la lumière : ceux qui doivent être éclairés la reçoivent dans sa pureté et, si elle traverse des êtres souillés, elle ne se souille pas." ¹⁾ » (CÉC 1584).
- 2) « [S.] Grégoire de Nazianze, tout jeune prêtre, s'écrie : "Il faut commencer par se purifier avant de purifier les autres; il faut être instruit pour pouvoir instruire; il faut devenir lumière pour éclairer, s'approcher de Dieu pour en rapprocher les autres, être sanctifié pour sanctifier"¹⁾ » (CÉC 1589).

L'Onction des malades

1. *Importance de la maladie et de la souffrance*

Ce sacrement, comme tous les autres, vise l'un des aspects fondamentaux de la vie. « La maladie et la souffrance ont toujours été parmi les problèmes les plus graves qui éprouvent la vie humaine. » (CÉC 1500)

Beaucoup de religions et de philosophies introduisent une profonde coupure entre le corps et l'âme, entre la matière et l'esprit, et cultivent la « spiritualité » au lieu de la sainteté, le détachement du monde matériel au lieu de l'engagement dans ce monde. Mais le christianisme, comme le Christ, prend très au sérieux la matière et le corps, et donc la maladie physique. Dieu a créé les anges en tant que purs esprits, mais Il a voulu pour nous l'unité du corps et de l'âme. La guérison des corps a fait partie du ministère du Christ, et l'Église continue ce ministère.

La maladie, la souffrance et la mort sont également importantes pour une raison spirituelle : elles sont l'effet du péché, pas du péché personnel de quelqu'un (« péché actuel »), mais du « péché originel » de nos premiers parents et de toute la race humaine. Le péché est la maladie de l'âme, et le corps n'est pas isolé d'avec l'âme. « Car le salaire du péché, c'est la mort » (Romains 6, 23; Genèse 2, 17).

2. *Deux choix face à la maladie*

Il peut sembler que la maladie abolit nos choix et nous rend passifs, mais même malades, même mourants, nous pouvons choisir entre deux attitudes.

- 1) « La maladie peut conduire à l'angoisse, au repliement sur soi, parfois même au désespoir et à la révolte contre Dieu. » (CÉC 1501) La douleur peut rendre très difficile d'éviter le repliement sur soi et de s'oublier pour se tourner vers Dieu.

- 2) C'est difficile, mais pas impossible. L'homme de foi « vit la maladie en face de Dieu. C'est devant Dieu qu'il déverse sa plainte sur sa maladie¹ et c'est de Lui, le Maître de la vie et de la mort, qu'il implore la guérison. »² (CÉC 1502)

3. *Pourquoi Dieu permet-Il la maladie et la souffrance?*

Dieu n'a pas créé la maladie; Il est le Dieu de la vie et non de la mort. L'activité qui découle de sa nature n'est pas d'apporter la maladie mais de la guérir. Mais Il la permet, en vue d'un plus grand bien. Voici quelques bons effets qu'elle peut avoir :

- 1) « Elle peut [...] rendre la personne plus mûre, l'aider à discerner dans sa vie ce qui n'est pas essentiel pour se tourner vers ce qui l'est. » (CÉC 1501)
- 2) La maladie peut être un maître; elle nous rend sages en nous montrant ce que notre orgueil ignore de par sa nature : « Dans la maladie, l'homme fait l'expérience de son impuissance, de ses limites et de sa finitude. Toute maladie peut nous faire entrevoir la mort. » (CÉC 1500)
- 3) « Très souvent, la maladie provoque une recherche de Dieu, un retour à Lui. » (CÉC 1501)
- 4) « [L]a souffrance peut aussi avoir un sens rédempteur pour les péchés des autres »⁵ (CÉC 1502), et nous pouvons l'offrir à Dieu pour eux. Nous pouvons contribuer plus puissamment au bien d'autres âmes sur notre lit de malade, et même notre lit de mort, qu'à tout autre temps de notre vie. La maladie n'empêche pas, ni ne diminue, notre participation active au Corps mystique du Christ et à la communion des saints, si nous utilisons nos souffrances en les unissant à celles du Christ. La souffrance est une charge, et Dieu envoie souvent les plus lourdes croix à ceux qu'Il aime le plus, à ceux qui peuvent les utiliser le plus efficacement.

L'offrande de nos souffrances pour les autres nous aide aussi à nous concentrer sur une réalité extérieure à nous-mêmes et à surmonter la tentation de nous replier sur nous-mêmes, qui est l'une des pires conséquences de la maladie.

4. *L'attitude du Christ devant la maladie*

Le Christ n'a pas méconnu ni minimisé la maladie physique; en fait, Il l'a prise plus au sérieux que toute autre personnalité religieuse de l'histoire.

- 1) Selon les quatre Évangiles, la guérison physique a constitué une grande part de son ministère sur la terre. Nous pouvons poursuivre son œuvre. Si nous utilisons des pouvoirs naturels plutôt que surnaturels à cette fin, notre travail n'en demeure pas moins un prolongement de son oeuvre.
- 2) Toutefois, « Il n'a pas guéri tous les malades. Ses guérisons étaient des signes de la venue du Royaume de Dieu. Ils annonçaient une guérison plus radicale : la victoire sur le péché et la mort [...] Par sa passion et sa mort sur la Croix, le Christ a donné un sens nouveau à la souffrance : elle peut désormais nous configurer à Lui et nous unir à sa passion rédemptrice. » (CÉC 1505) Le Christ n'est pas venu faire disparaître toutes nos souffrances, mais leur donner un nouveau sens, les unir aux siennes.
- 3) La chose la plus importante qu'Il a faite pour les malades, nous pouvons la faire aussi : Il les a aimés et s'est associé à eux. « Ému par tant de souffrances, le Christ non seulement se laisse toucher par les malades, mais Il fait siennes leurs misères : "Il a pris nos infirmités et s'est chargé de nos maladies" (Mt 8, 17). »¹ (CÉC 1505) La plupart du temps, la chose la meilleure et la plus chrétienne que nous puissions faire pour les

souffrants, les malades et les mourants est simplement de leur être présents comme Dieu s'est fait présent à nous et à nos peines dans le Christ.

Quand votre voiture est prise dans la neige, votre ami qui vient vous tenir compagnie dans la voiture fait une œuvre plus importante et plus intime que le camion de dépannage qui vient vous en sortir. Prendre sa part du problème peut être plus précieux que le résoudre. Le Christ fait les deux, mais généralement un à la fois.

- 4) Non seulement notre ministère pour les malades vient du Christ et est inspiré par son Esprit, mais il est également pour le Christ. Il se rend présent à nous « caché dans la détresse des pauvres et des souffrants » (Mère Teresa) et nous dit qu'au Jugement Dernier, nous entendrons ces paroles de sa bouche : « j'étais malade, et vous m'avez visité [...] Amen, je vous le dis : chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. » (Matthieu 25, 36. 40)

5. *L'œuvre de guérison de l'Église*

Le Christ a commandé à ses disciples : « Guérissez les malades »! (Matthieu 10, 8) « Cette charge, l'Église l'a reçue du Seigneur et tâche de la réaliser [par des moyens tant naturels que surnaturels] autant par les soins qu'elle apporte aux malades que par la prière d'intercession avec laquelle elle les accompagne. {En effet,} [e]lle croit en la présence vivifiante du Christ, médecin des âmes et des corps. »⁷ (CÉC 1509)

Non seulement le Christ l'a commandé, mais Il a promis que son Église le ferait : « en mon nom, [...] ils imposeront les mains à des malades, et ceux-ci seront guéris » (Marc 16, 17-18). Cette promesse est accomplie par les mains du médecin ou du chirurgien et par les mains de celui qui prie pour que Dieu intervienne.

6. *Si les malades ne sont pas guéris*

Quand nous ou nos êtres chers ne sommes pas guéris, nous ne devons pas attribuer ce fait à un manque de foi, pas plus qu'à des péchés personnels. En un mot, nous ne savons pas pourquoi Dieu guérit certains malades plutôt que d'autres.

« L'Esprit Saint donne à certains un charisme [don surnaturel] spécial de guérison⁶ pour manifester la force de la grâce du Ressuscité. Même les prières les plus intenses n'obtiennent toutefois pas la guérison de toutes les maladies. Ainsi S. Paul doit apprendre du Seigneur que "ma grâce te suffit : car ma puissance se déploie dans la faiblesse" (2 Corinthiens 12, 9), et que les souffrances à endurer peuvent avoir comme sens que "je complète dans ma chair ce qui manque aux épreuves du Christ pour son Corps qui est l'Église" (Colossiens 1, 24). » (CÉC 1508)

7. *Le rite sacramentel de guérison*

« L'Église apostolique connaît [...] un rite propre en faveur des malades, attesté par S. Jacques : "Quelqu'un parmi vous est malade? Qu'il appelle les presbytres [anciens] de l'Église et qu'ils prient sur lui, après l'avoir oint d'huile au nom du Seigneur. La prière de la foi sauvera le patient, et le Seigneur le relèvera. S'il a commis des péchés, ils lui seront remis" (Jacques 5, 14-15). La Tradition a reconnu dans ce rite un des sept sacrements de l'Église. »¹ (CÉC 1510) Les « presbytres » sont les évêques et les prêtres.

« Dans la tradition liturgique, tant en Orient qu'en Occident, on possède dès l'antiquité des témoignages d'onctions de malades pratiquées avec de l'huile bénite. Au cours des siècles, l'onction des malades a été conférée de plus en plus exclusivement à ceux qui étaient sur le point de mourir. À cause de cela elle avait reçu le nom d'"Extrême-Onction" »⁴ (CÉC 1512), et on s'attendait à ce qu'elle soit donnée une seule fois pendant la vie, comme préparation pour le grand voyage vers l'éternité. Les personnes à l'article de la mort reçoivent encore

l'onction, mais le sacrement est aussi administré dans l'espoir d'une guérison et du rétablissement d'une grave maladie, et il est donc donné aussi souvent que nécessaire.

8. *Qui reçoit ce sacrement?*

« L'onction des malades “n'est pas seulement le sacrement de ceux qui se trouvent à toute extrémité. Aussi, le temps opportun pour la recevoir est-il certainement déjà arrivé lorsque le fidèle commence à être en danger de mort à cause de la maladie par suite d'affaiblissement physique ou de vieillesse.”⁷ » (CÉC 1514)

« Si un malade qui a reçu l'onction recouvre la santé, il peut, en cas de nouvelle maladie grave, recevoir de nouveau ce sacrement. Au cours de la même maladie, ce sacrement peut être réitéré si la maladie s'aggrave. Il est approprié de recevoir l'onction des malades au seuil d'une opération importante. » (CÉC 1515)

9. *Sa relation avec l'Eucharistie*

Puisqu'il nous prépare à notre rencontre avec Dieu, la réception du « sacrement peut être précédée du sacrement de Pénitence et suivie du sacrement de l'Eucharistie. En tant que sacrement de la Pâque du Christ, l'Eucharistie devrait toujours être le dernier sacrement de la pérégrination terrestre, le “viatique” [les provisions de voyage] pour le “passage” vers la vie éternelle » (CÉC 1517), car l'Eucharistie est le Christ Lui-même, et, pour le chrétien, la mort aussi bien que la vie est « christocentrique ».

« Reçue à ce moment de passage vers le Père, la communion au Corps et au Sang du Christ [...] est semence de vie éternelle et puissance de résurrection, selon les paroles du Seigneur : “Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle et moi, je le ressusciterai au dernier jour” (Jean 6, 54). » (CÉC 1524)

10. *Ses effets*

- 1) « La grâce première de ce sacrement est une grâce de réconfort, de paix et de courage pour vaincre les difficultés propres à l'état de maladie grave ou à la fragilité de la vieillesse. Cette grâce est un don du Saint-Esprit qui renouvelle la confiance et la foi en Dieu et fortifie contre les tentations du malin, tentation de découragement et d'angoisse de la mort. »¹ (CÉC 1520) Elle « munit la fin de notre vie terrestre comme d'un solide rempart en vue des dernières luttes avant l'entrée dans la Maison du Père »⁷ (CÉC 1523).
- 2) « Cette assistance du Seigneur par la force de son Esprit veut conduire le malade à la guérison de l'âme, mais aussi à celle du corps, si telle est la volonté de Dieu. »² (CÉC 1520)
- 3) « En outre, "s'il a commis des péchés, ils lui seront remis" (Jc 5, 15). »³ (CÉC 1520)
- 4) « Par la grâce de ce sacrement, le malade reçoit [...] le don de s'unir plus intimement à la passion du Christ [...] La souffrance, séquelle du péché originel, reçoit un sens nouveau : elle devient participation à l'œuvre salvifique de Jésus. » (CÉC 1521) Nous ne sommes jamais plus proches du Christ et de son œuvre essentielle, réalisée sur la croix, que quand nous souffrons.

« L'onction des malades achève de nous conformer à la mort et à la Résurrection du Christ, comme le Baptême avait commencé de le faire. Elle parachève les onctions saintes qui jalonnent toute la vie chrétienne; celle du Baptême avait scellé en nous la vie nouvelle; celle de la Confirmation nous avait fortifiés pour le combat de cette vie. » (CÉC 1523) « [C]omme les sacrements du Baptême, de la Confirmation et de l'Eucharistie constituent une unité appelée "les sacrements de l'initiation chrétienne", on peut dire que la Pénitence, la Sainte Onction et

l'Eucharistie, en tant que viatiques, constituent, quand la vie chrétienne touche à son terme, "les sacrements qui préparent à la Patrie" » (CÉC 1525).

Notes dans les citations du catéchisme

⁶ LG 28.

² Cf. LG 10.

⁴ Cf. Cc. Trente : DS 1767; LG 21; 28; 29; PO 2.

⁵ Cf. CIC, can. 290-293; 1336, § 1, 3°, 5°; 1338, § 2.

⁶ Cf. Cc. Trente : DS 1774.

⁶ Cf. Pie XII, const. ap. « Sacramentum Ordinis » : DS 3858.

² LG 20.

³ LG 21.

⁵ *Ibid.*

⁵ PO 2.

³ LG 28.

⁴ Cf. PO 2.

⁴ Nodet, Jean-Marie Vianney 100.

⁷ LG 29; cf. CD 15.

³ Cf. LG 29; SC 35, § 4; AG 16.

⁴ LG 29.

³ Cf. Is 61, 6.

⁴ Cf. Nb 1, 48-53.

⁷ Cf. He 5, 1.

⁶ S. Thomas d'A., s. th. 3, 22, 4.

⁴ S. Thomas d'A., Hebr. 7, 4.

² LG 10.

³ LG 10.

⁴ Cf. LG 10; 28; SC 33; CD 11; PO 2; 6.

⁵ Pie XII, enc. « Mediator Dei ».

² Cf. MR, Préface des apôtres I.

³ Cf. Ep 4, 11.

⁴ Cf. LG 21.

⁷ Cf. DS 794 et 802; CIC, can. 1012; CCEO, can. 744; 747.

⁸ CIC, can. 1024.

⁹ Cf. Mc 3, 14-19; Lc 6, 12-16.

- ¹⁰ Cf. 1 Tm 3, 1-13; 2 Tm 1, 6; Tt 1, 5-9.
- ¹¹ S. Clément de Rome, Cor. 42, 4; 44, 3.
- ¹² Cf. MD 26-27; Ordinatio sacerdotalis; CDF, décl. « Inter insigniores » Responsum ad dubium cired doc trinam in Epist. Ap. « Ordinatio sacerdotalis » traditam.
- ¹³ Cf. He 5, 4.
- ¹ Cf. 1 Co 7, 32.
- ³ Cf. PO 16.
- ⁷ Cf. Cc. Trente : DS 1612; DS 1154.
- ¹ Ev. Jo. 5, 15.
- ¹ Or. 2, 71.
- ¹ Cf. Ps 38.
- ² Cf. Ps 6, 3; Is 38.
- ⁵ Cf. Is 53, 11.
- ¹ Cf. Is 53, 4.
- ⁷ Cf. Jn 6, 54, 58.
- ⁶ Cf. 1 Co 12, 9. 28. 30.
- ¹ Cf. DS 216; 1324-1325; 1695-1696; 1716-1717.
- ⁴ Cf. DS 1696.
- ⁷ SC 73; cf. CIC, can. 1004, § 1; 1005; 1007; CCEO, can. 738.
- ¹ Cf. He 2, 15.
- ⁷ Cc. Trente : DS 1694.
- ² Cf. Cc. Florence : DS 1325.
- ³ Cf. Cc. Trente : DS 1717.

« La foi est un don de Dieu nous permettant de le connaître et de l'aimer. La foi, tout autant que la raison, constitue un moyen d'arriver à la connaissance. Toutefois, il n'est pas possible de vivre dans la foi, à moins de passer aux actes. Grâce à l'aide de l'Esprit Saint, nous arrivons à décider de répondre à la révélation divine et de lui donner suite en vivant notre réponse. »

(Édition américaine du Catéchisme catholique, 38. Notre traduction)

Le Service d'information catholique

Depuis leur fondation, les Chevaliers de Colomb se sont occupés d'évangélisation. En 1948, les Chevaliers ont inauguré le Service d'information catholique (SIC) afin de mettre des publications catholiques à bon marché à la disposition du grand public, d'une part, mais aussi des paroisses, des écoles, des maisons de retraite, des installations militaires et des maisons de détention, des parlements, de la profession médicale et autres personnes qui en font la demande. Depuis plus de 70 ans, le SIC a publié et distribué des millions de brochures et des milliers d'autres individus se sont inscrits à des sessions de formation de catéchèse.

Le SIC offre les services suivants afin de vous aider à mieux connaître le Seigneur.

Brochures

Communiquer avec le SIC afin d'obtenir la liste des brochures et de commander celles qui vous intéressent.

Programme d'étude individuelle

Par la poste, le SIC offre un programme gradué d'étude individuelle. Grâce à dix leçons méthodiques, vous aurez fait le tour de l'enseignement catholique.

Programmes en ligne

Le SIC offre deux programmes en ligne. Pour s'y inscrire, visiter le site www.kofc.org/ciscourses.

SERVICE D'INFORMATION CATHOLIQUE

Enseignement catholique véritable. Ne se contente pas des simples opinions.

« En faveur des nouvelles générations, les fidèles laïcs ont à apporter une contribution précieuse, plus nécessaire que jamais, par *un effort systématique de catéchèse*. Les Pères du Synode ont manifesté leur gratitude pour le travail des catéchistes, reconnaissant qu'ils ont «une tâche de grande valeur dans l'animation des communautés ecclésiales». Il va de soi que les parents chrétiens sont les premiers catéchistes, irremplaçables, de leurs enfants (...). Mais nous devons tous, en même temps, être convaincus du «droit» qui est celui de tout baptisé d'être instruit, éduqué, accompagné dans la foi et dans la vie chrétienne. »

Jean-Paul II, *Christifideles Laici*, 34
Exhortation apostolique sur la vocation et la mission
des fidèles laïcs dans l'Église et dans le monde.

À propos des Chevaliers de Colomb

Les Chevaliers de Colomb, organisme de bienfaisance fraternel fondé en 1882, à New Haven, au Connecticut, par le vénérable serviteur de Dieu l'abbé Michael J. McGivney, constituent l'organisme laïc catholique le plus important du monde entier, puisqu'ils comptent plus de 1,9 million de membres répartis dans les Amériques, l'Europe et l'Asie. Les Chevaliers s'entraident et soutiennent leurs communautés, en contribuant chaque année des millions d'heures de bénévolat à des causes de bienfaisance. Les Chevaliers ont été les premiers à soutenir financièrement les familles dont des membres parmi les corps de policiers et de pompiers ont péri par suite des attentats terroristes du 11 septembre 2001, et à collaborer de près avec les évêques catholiques pour protéger la vie humaine innocente et défendre le mariage traditionnel. Pour en apprendre davantage sur les Chevaliers de Colomb, visiter le site www.kofc.org.

Que vous ayez une question spécifique ou que vous désiriez obtenir des connaissances plus étendues ou plus profondes sur la foi catholique. Communiquez avec nous en ayant recours à l'un des moyens suivants:



Knights of Columbus, Catholic Information Service

PO Box 1971, New Haven, CT 06521-1971 USA

Téléphone : 203-752-4267

Télécopieur : 800-735-4605

cis@kofc.org

www.kofc.org/informationcatholique

Proclamer la Foi

au cours du troisième millénaire